



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2025 - 071

portant composition du Conseil Territorial de Santé des Hauts-de-Seine

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

**VU** l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

**VU** le décret n°2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

**VU** l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

**VU** l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016 ;

**VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

**VU** les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;

**VU** les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La composition du Conseil Territorial de Santé des Hauts-de-Seine est désormais fixée comme figurant en annexe.

**ARTICLE 2 :** Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé des Hauts-de-Seine.

**ARTICLE 3 :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4 :** La Directrice de la démocratie en santé et de la communication est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France



Signé électroniquement par Denis  
ROBIN - Directeur Général  
Le 26/11/2025 à 17:27

## ANNEXE

### Composition du Conseil Territorial de Santé des Hauts-de-Seine

**1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :**

⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé :

**Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Dominique BOULANGE (FHP)	Monsieur Alexandre BREIL (FHP)
Monsieur Denis DUCASSE (AP-HP)	
Madame Maria TORRES (FEHAP)	

**Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Docteur Nicolas GERONDEAU (FHF)	
Professeur Nicolas JAVAUD (AP-HP)	Monsieur Sébastien BEAUNE (AP-HP)
Monsieur Denis MATHIEU (FEHAP)	

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Laure MERLY (SYNERPA)	Monsieur Jean-Paul GIRE (SYNERPA)
Madame Pauline BRAILLON BOBIN (NEXEM)	Madame Sonia RABILLIER (SYNERPA)
	Madame LEBLOND Chloé (FHF)
Madame Cécile REUSSE (URIOPSS IDF)	Madame Michèle BARON-QUILLEVERE (URIOPSS IDF)
Monsieur Louis MATIAS (FEHAP)	

⇒ c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur LHERAULT Gabin (GCSMS Un chez soi d'abord 92)	Monsieur François CORNETTO (Association AGATA)
Madame Sonia VELON (Le CASP)	
Madame Hélène SMITH (UNAPEI 92)	Madame Catherine HARPEY (APEI de la Boucle de Seine)

⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux :

**Au titre des médecins libéraux (URPS) :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Docteur Yves DERHY (URPS Médecins)	Docteur Jérôme GANDIOL (URPS Médecins)
Docteur Jean-Paul HAMON (URPS Médecins)	Docteur DELOFFRE Josyane (URPS Médecins)
Docteur Grégory LENCZNER (URPS Radiodiagnostic et imagerie médicale)	Docteur MARION Alexis (URPS Pédiatres)

**Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur Charles-Antoine NILLAMEYOM (URPS Pharmacien)	Monsieur Thomas-Olivier MC DONALD (URPS Chirurgien-Dentiste)
Monsieur Yvan TOURJANSKY (URPS Masseur Kinésithérapeute)	Monsieur Xavier GROS (URPS Masseur Kinésithérapeute)
Monsieur Stéphane GILLERON (URPS infirmier)	Monsieur Bertrand AUPICON (URPS Podologue)

⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Louise LIMES (SRP IMG)	

⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Au titre des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

**Au titre des centres de santé :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Hélène COLOMBANI (FNCS)	

**Au titre des maisons de santé :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur Edouard PIETTE (FémasIF)	

**Au titre des réseaux de santé :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Christine BRICOUT-CHANDEMERLE (Dac 92 Nord)	Madame Maya DE SAINT-MARTIN (DAC 92 Centre)

**Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Docteur Matthieu SAULNIER (CPTS Nanterre)	Docteur Jean-Luc LEYMARIE (CPTS Rueil-Malmaison)

**Au titre des communautés psychiatriques de territoire :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Luce LEGENDRE (CPT Nord)	

⇒ g) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur Ghislain PROMONET (FNEHAD)	Madame Claire BACOT (AP-HP)

⇒ h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur Jonathan BRAMI (CROM IDF)	Monsieur Dominique MAIER (CROM IDF)

## 2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :

### a) Au titre des associations agréées :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur François CHARLES (France Alzheimer 92)	Monsieur Patrick LEPRETRE (France Alzheimer 92)
Madame Marie-Paule MANSOUR (AFTC IdF)	
Madame Elisabeth HERAIL (Union Régionale IdF UFC Que Choisir)	Madame Marie-Françoise TAUC (Union Régionale IdF UFC Que Choisir)
Monsieur GIRARD Michel (UNAFAM)	Madame Christine TABARACCI (UNAFAM)
Monsieur Claude CHAVROT (Association des Diabétiques d'Île-de-France)	
Madame Christine HAULOT (VMEH 92)	

### b) Au titre des associations de personnes handicapées :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur Jean BLONDELON (APAJH 92)	
Madame Maria GARCIA (SAIS 92)	

### c) Au titre des associations de retraités et personnes âgées :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Micheline SERFATY (CDCA)	
Monsieur Gérard COLINE (CDCA)	

## 3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

⇒ a) Pour les conseillers régionaux :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur DENIZIOT Pierre (Conseiller régional délégué spécial)	Madame Marion JACOB-CHAILLET (Conseillère régionale Île-de-France)

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Alexandra FOURCADE (Conseillère départementale)	Madame Véronique BERGEROL (Conseillère départementale)

⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Elizabeth HAUSHERR (CD)	Madame Ann-Gaëlle WERNER-BERNARD (CD)

⇒ d) Pour les représentants des communautés :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>

⇒ e) Pour les représentants des communes

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur Eric BERDOATI (Maire de Saint Cloud)	Madame Fatima AAZIZ (Adjointe au maire de Villeneuve la Garenne)
Monsieur Francis BRUNELLE (Adjoint au maire de Sceaux)	Monsieur Claude ROCHER (Adjoint au maire de Boulogne-Billancourt)

#### **4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :**

⇒ a) Pour les représentants de l'Etat :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Stéphanie MARIVAIN (Préfecture 92)	

⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Stella DELOUIS (CNAV)	Madame Claire CHONOWSKI GERMAIN (DRSM)
Monsieur Christian COLLARD (CPAM 92)	

#### **5. Pour le collège des personnalités qualifiées :**

<b>Titulaires</b>
Docteur CHANSIAUX Christine
Monsieur DEBORD Didier

**Pour les Ordres :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Nathalie RIMLINGER-LEMARE (pharmaciens)	Madame Marianne LE BRUCHEC (pharmaciens)
Madame Eliane VAUTRIN (sage-femmes)	Madame Catherine ALRIQUET (CPAM92)
Madame Christine PATE DE ROHDEN (infirmier)	
Monsieur Alexis HAZERA (pédicures-podologues)	Monsieur Vincent RENNER (pédicures-podologues)
Madame Muriel UNG BAO (chirurgiens-dentistes)	

**Les parlementaires du département des Hauts-de-Seine sont membres de droit du conseil territorial de santé.**